



Aéroports de Paris

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**

---

Orly, le 22/11/06

Mme Lemoine Catherine  
DHZRS  
Raspail

Madame,

Comme suite à notre rencontre de ce matin, nous vous confirmons notre demande d'annulation du point n°1 inscrit à l'ordre du jour du Comité d'entreprise du 23 novembre, intitulé « licenciements économiques consécutifs à la réorganisation d'Orly aéro-gares ». En effet, même si ce projet de licenciements économiques concerne un nombre modéré de salariés de l'entreprise, il crée un précédent remettant en cause des engagements formels pris, soit par écrit, soit par déclaration du chef d'entreprise en séance plénière du CE, le principe de non licenciement économique à ADP.

De surcroît, le dossier soumis au CE ne fait en aucune façon référence au statut du personnel, qui définit la procédure applicable en cas suppression de poste et compression d'effectifs. Il ne fait pas non plus référence à l'accord en vigueur dans l'entreprise, le PASE, qui complète le statut du personnel de façon contractuelle. Même si cet accord mériterait probablement d'être révisé au regard des dispositions législatives issues des lois dites « d'égalité professionnelle » et de « modernisation sociale » il demeure applicable dans le cas d'espèce.

En tout état de cause, il nous paraît indispensable de veiller à respecter l'esprit de cet accord, à savoir que tout soit mis en œuvre pour trouver une solution pour que les agents trouvent un poste dans l'entreprise sur lequel ils sont volontaires. Nous sommes convaincus qu'il est encore possible de trouver des propositions d'affectation sans modification substantielle du contrat de travail, ou avec l'accord de l'agent s'il s'agit d'une mutation géographique.

De façon plus générale, nous n'acceptons plus que les réorganisations « fumeuses » se transforment en machine à broyer les agents, en machine à créer des sureffectifs, et, in fine, en machine à licencier.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Madame, nos salutations.

Serge Gentili,  
Secrétaire du syndicat

---

**Syndicat Général FO Aéroports de Paris**

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN

Tél. 0148621479 Fax 0148622044 **site internet : <http://foadp.free.fr>**

Courriels: [fo.roissy@tiscali.fr](mailto:fo.roissy@tiscali.fr)

[fo.adp@free.fr](mailto:fo.adp@free.fr)

Orly : Bureau 5360 Orly sud

Tél. 0149750659 Fax 0149750256

[fo.adp.ol@tiscali.fr](mailto:fo.adp.ol@tiscali.fr)